



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

BUREAU DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

1<sup>ère</sup> réunion de 2024

Séance du 28 mars 2024

Délibération

PV n° 4

Objet : Don de matériels - Association « les gardes remises » (77)

Date de convocation :  
15 mars 2024

Réceptionnée à la  
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 16 heures 30,  
le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni au  
centre d'incendie et de secours de TROYES OUEST sous la présidence de  
M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 5

*Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.*

*Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Assistaient également à la réunion :

- A titre consultatif (arrêté n° 2021-09-093 du 28 septembre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de l'Aube et de son bureau)  
*Colonel Rémy ANDRIOT, Chef du corps départemental, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.*
- A titre d'expert (règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS modifié le 2 juin 2015 – article 49)  
*M. Santo MICAELLI, Chef du groupement administration et finances.*

Membre représentant présent : *Colonel Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.*

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

**Vu** la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

\*\*\*\*\*

Le SDIS de l'Aube dispose d'une échelle remorquable (ER) et d'un fourgon pompe tonne grande puissance (FPTGP) actuellement retiré du parc opérationnel en attente de réforme en raison de son obsolescence (BCASDIS du 6 décembre 2023).

Le président de l'association « les gardes remises » (77) a sollicité le SDIS pour un don de ces matériels afin de préserver ce patrimoine.

Ces moyens sont amortis sur le plan comptable et présentent un intérêt pour la mémoire de l'action des sapeurs-pompiers.

Pour rappel, depuis 2016, plusieurs véhicules ont été donnés à cette association. Ce partenariat est de qualité puisque les bénévoles œuvrent pour la restauration et l'entretien des matériels et participent à nos manifestations promotionnelles.

Il est donc proposé de faire don de ces matériels à l'association « les gardes remises » :

Engin	Immatriculation	Inventaire	Année	Kms
ER		ST11	1975	/
FPTGP	EN-472-LR	951	1986	30 000

\*\*\*\*\*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

**PREND ACTE** du principe de la réforme de ces engins ;

**AUTORISE** le Président à céder à l'association « les gardes remises », les matériels cités ci-dessus.

Fait le 08 AVR. 2024

*Votes pour : 5*

*Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.*

*Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY,  
Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

Le Président du Conseil d'Administration

